

PROTOCOLE SANITAIRE

Collège Maurice Clavel - Avallon

Le présent protocole repose sur le protocole sanitaire du ministère de l'Éducation Nationale selon les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé à la date du 30 avril 2020. Ce protocole s'ajoute au Règlement Intérieur de l'établissement voté au CA du 3 avril 2018 en vigueur.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- **le maintien de la distanciation physique ;**
- **l'application des gestes barrière ;**
- **la limitation du brassage des élèves ;**
- **le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;**
- **la formation, l'information et la communication.**

Le protocole sanitaire du collège Maurice Clavel décline ces consignes au regard des spécificités de l'établissement :

- I. **Pour tous**
- II. **Pour les élèves**
- III. **Pour les personnels**
- IV. **Pour les visiteurs**

Préalable

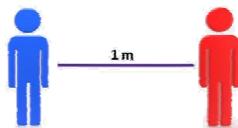
Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants au collège. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents prendront la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8 °C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel.

I. Le protocole sanitaire pour tous

- ✓ **Le maintien de la distanciation physique**



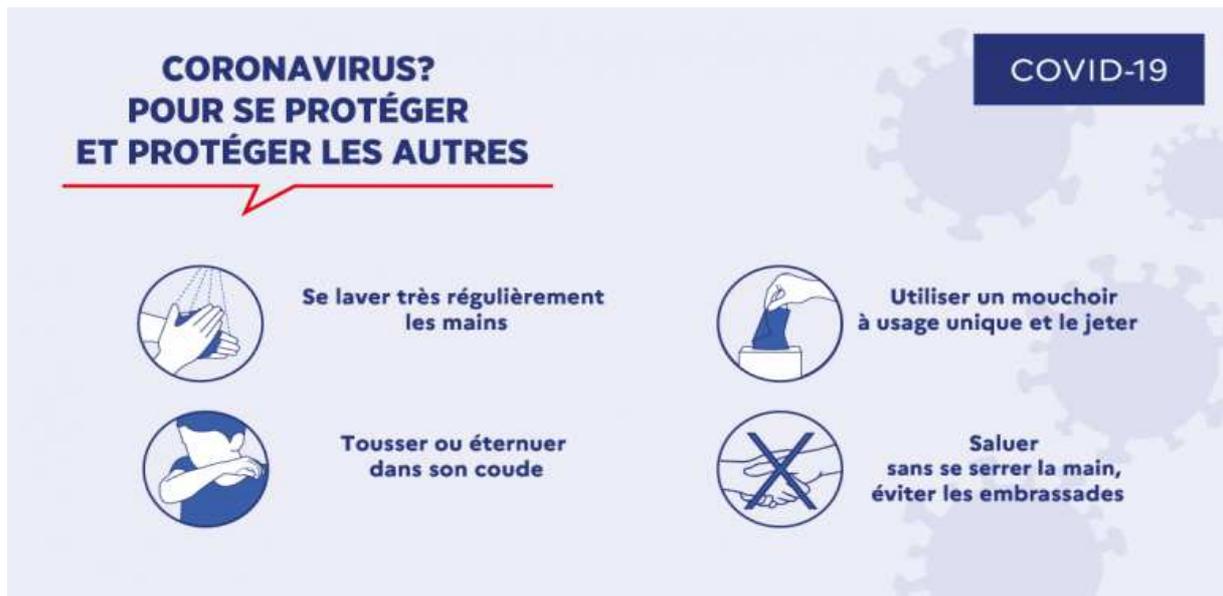
La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

- ✓ **Le respect des gestes barrières**

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

PROTOCOLE SANITAIRE

Collège Maurice Clavel - Avallon



✓ **Le lavage des mains**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon à l'air libre.

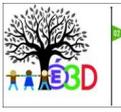
À défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique est prévue. Un distributeur est disponible dans chaque salle de classe, CDI, Vie scolaire et points de passage (loge, réfectoire...) de l'établissement.

Le lavage des mains est réalisé, à minima :

- à l'arrivée au collège (solution hydro-alcoolique pour tous les élèves)
- avant de rentrer en classe, notamment après les récréations (accompagnés par les enseignants)
- avant et après chaque repas
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc., doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. **Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.**

Le respect des gestes barrière au collège fait l'objet d'une sensibilisation dès le 1^{er} jour de retour en classe par l'équipe éducative, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée. Une attention particulière est apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adaptés.



PROTOCOLE SANITAIRE

Collège Maurice Clavel - Avallon

✓ **Le port du masque**

❖ Pour les personnels

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend **obligatoire le port d'un masque «grand public» en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation.** Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1, à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements, un masque pour une demi-journée.

❖ Pour les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti, **en particulier dans la cour de récréation, lors de la circulation dans l'établissement et si l'élève doit se rendre dans les bureaux** (CPE, vie scolaire, infirmerie, assistante sociale, psy-EN, administration).

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsqu'ils seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. Dans l'attente, le collège se verra également doté de masques afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

❖ Pour les visiteurs

Le port du masque est recommandé en cas d'obligation de se rendre au collège pour tous les visiteurs (parents, éducateurs, livreurs...). Il est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti.

✓ **La ventilation, le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves (par les agents qui nettoient les salles le matin), pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir (par l'enseignant qui quitte la salle avec la classe). L'aération dure au moins 10 minutes à chaque fois.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Le nettoyage et la désinfection des sols sont réalisés au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage, les surfaces et objets fréquemment touchés, les sanitaires : toilettes, lavabos,



PROTOCOLE SANITAIRE

Collège Maurice Clavel - Avallon

robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, etc., points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, etc.

Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels (claviers, souris d'ordinateurs) sont désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes.

✓ **En cas de suspicion de Covid dans l'établissement :**

Deux salles sont réservées à l'attente de toute personne présentant des symptômes.

Salle A13 : pour les élèves

Salle A12 : pour les adultes

Mme l'infirmière détermine le protocole spécifique en cas de suspicion.

II. Le protocole pour les élèves

Les emplois du temps sont réorganisés pour permettre un accueil des élèves sur 3 jours pour chaque classe, avec le mercredi libre pour toutes les classes.

Un emploi du temps spécifique est distribué aux élèves, il est à respecter scrupuleusement. Il est valable jusqu'à la fin de l'année scolaire.

✓ **La limitation du brassage des élèves**

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Ainsi chaque division se voit attribuer une salle de classe jusqu'à la fin de l'année scolaire et ce pour l'ensemble des cours (sauf l'EPS). L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents. (cf. Tableau annexe)

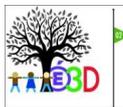
Le fonctionnement en classes multi-niveaux demeure possible (ULIS).

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- **l'arrivée et le départ de l'établissement** ne peuvent être étalés dans le temps, du fait de l'arrivée de la majorité de nos élèves par les transports scolaires. A la sortie des cars, les élèves se rangent sur les terre-pleins devant le collège selon le marquage au sol : le 1^{er} sorti du car se positionne sur le marquage au sol le plus à l'arrière du bus, le second se place sur le marquage suivant et ainsi de suite... Les élèves avancent vers l'entrée du collège quand ils y sont invités par un personnel de l'établissement (AED, CPE, direction). Lavage des mains à la solution hydro-alcoolique dès l'entrée dans le collège le matin.
- **les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments** : Afin de limiter les déplacements des élèves au strict nécessaire, les emplois du temps sont réorganisés de manière à ce que les classes entrent et sortent de cours en décalé.
- **les récréations** sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière.

Matin : récréation à 9h30, 10h et 10h30

Après-midi : récréation à 14h30, 15h et 15h30



PROTOCOLE SANITAIRE

Collège Maurice Clavel - Avallon

4 groupes classe maximum en même temps (60 élèves)

Deux cours de récréation sont prévues avec marquage au sol pour délimiter les espaces prévus pour chaque classe à proximité du rang dans lequel celle-ci se range avant de monter en cours.

✓ Sanitaires

Quatre zones de sanitaires sont ouvertes afin que 2 classes maximum utilisent les mêmes toilettes (cf. Tableau annexe). Selon la configuration, 1 ou 2 élèves maximum par sanitaire, avec utilisation des toilettes et/ou urinoirs distants de plus d'un mètre identifiés par un marquage. Lavage des mains obligatoire avant et après le passage aux toilettes. Un adulte (AED ou enseignant) est présent à l'entrée des sanitaires pour assurer le respect des consignes. Dans chaque sanitaire, un distributeur de savon, d'essuie-mains, ainsi qu'un bac avec sac poubelle sont mis à disposition. La poubelle, située à l'extérieur des sanitaires, est changée après chaque récréation.

Rangement des élèves à l'entrée des toilettes selon le marquage au sol (cf. règles de distanciation).

✓ Accueil des élèves

A l'entrée principale, **les élèves entrent par la grande grille centrale**. Les deux grilles latérales sont réservées aux personnels et visiteurs, séparément.

Pour les élèves transportés :

Une fois rangés sur le terre-plein à la descente du bus, un personnel les invite à entrer dans le collège. Selon leur classe, ils se dirigent soit dans la cour de récréation, soit vers le plateau sportif en respectant les règles de distanciation.

Pour les élèves déposés en voiture ou venant à pied : **Pas de dépose juste devant l'établissement.** Les élèves se rangent sur le trottoir à gauche de la grille selon le marquage au sol.

Quand ils y sont invités par un adulte, ils entrent dans le collège. Selon leur classe, ils se dirigent soit dans la cour de récréation, soit vers le plateau sportif en respectant les règles de distanciation. (cf. Tableau annexe)

✓ Montée en classe

Les enseignants en charge d'une classe vont dans la cour de récréation ou sur le plateau sportif chercher leurs élèves à l'heure prévue à l'emploi du temps. Ils les accompagnent aux toilettes assignés à la classe pour le lavage des mains dans le respect des règles fixées, puis les accompagnent jusqu'à leur salle de classe selon le plan de circulation prévu.

✓ Salles de classe

Les salles de classe sont organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables (inclus le bureau du professeur (soit environ 4 m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.). Chaque salle de classe peut



PROTOCOLE SANITAIRE

Collège Maurice Clavel - Avallon

accueillir au maximum 15 élèves plus l'enseignant. **Il est formellement interdit de déplacer les tables et chaises, ainsi que les bureaux dans les salles accueillant les élèves** (salles de classe, CDI, permanence).

A l'entrée dans la salle :

Le 1^{er} élève qui entre se nettoie les mains et va s'asseoir à **la place qui lui est attribuée, les élèves conservent la même place à tous les cours et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

A partir de 8 élèves dans une classe, deux entrées/sorties sont prévues pour chaque salle de classe, l'une par l'entrée de la salle, l'autre par l'entrée de la salle adjacente. La classe est divisée en 2 groupes et chaque groupe a une porte assignée pour ses entrées/sorties de la salle. Un flacon pompe de gel hydroalcoolique est disponible à chacune des entrées.

Les élèves s'engagent à respecter ces consignes.

Pendant la classe : L'enseignant (ou l'assistant d'éducation en salle de permanence) veille au respect des gestes barrière et de la distanciation physique et à l'absence d'échange d'objets personnels.

La sortie de classe : L'enseignant en charge de la classe accompagne les élèves jusqu'à la cour de récréation pour les récréations du matin et de l'après-midi, dans la cour de récréation pendant la pause méridienne et à la grille en fin de journée.

✓ **Gestion de la circulation des élèves**

Un plan de circulation est mis en place pour chaque classe selon la salle qu'elle occupera jusqu'à la fin de l'année scolaire. Devant chaque salle de classe, un marquage au sol est prévu pour le respect de la distanciation. De manière générale, tout déplacement implique de laisser un mètre de distance entre les personnes, de même dans les escaliers, il est demandé de laisser deux marches vides entre chaque personne.

✓ **Gestion de la demi-pension**

Le service de la demi-pension est assuré. Il aura lieu en 2 services de 30 minutes, l'un à midi, l'autre à 13h, afin de laisser 30 minutes entre deux services pour nettoyer tables chaises et sol du réfectoire. Le passage au self se fait sans les cartes de cantine.

Le lavage des mains avant le repas est assuré, toujours dans les toilettes assignée à la classe, soit par l'enseignant en charge si la classe vient juste de sortir de cours, soit par un assistant d'éducation si la classe est en pause avant l'heure du déjeuner. L'entrée et la sortie du réfectoire sont dirigées par un adulte. Dans le réfectoire, les places sont marquées dans le respect des règles de distanciation.

✓ **Récréation**

Dans la cour de récréation, le port du masque est obligatoire pour tous les élèves et les personnels.

Cela ne dispense pas du respect de la distanciation d'un mètre minimum. Les jeux de contact sont interdits, l'utilisation des bancs et du muret central sont interdits.



PROTOCOLE SANITAIRE

Collège Maurice Clavel - Avallon



A l'arrivée de l'enseignant, les élèves se positionnent dans leur rang en respectant le marquage au sol, puis suivent le professeur pour le passage aux toilettes et la montée en classe, en respectant la distanciation d'un mètre. Les emplois du temps sont organisés de manière à échelonner les temps de récréation entre les classes.

✓ Activités sportives

Limitier la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.

Un protocole spécifique aux cours d'EPS est appliqué.

✓ Activités culturelles

Les enseignants concernés (éducation musicale, arts plastiques vérifient que le matériel et les outils pédagogiques collectifs ne sont pas directement accessibles par les élèves.

Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves et prévoir des modalités de désinfection adaptées. Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos. (lingettes désinfectantes disponibles).

✓ CDI

Le CDI sera ouvert une semaine sur deux sous la responsabilité de Mme la professeure documentaliste. Il n'y aura pas d'accès libre au CDI, pas de possibilité d'accès aux livres et revues. Un placement des élèves est prévu dans le respect des règles de distanciation. Concernant les gestes barrières, les mêmes règles que celles de la salle de classe s'appliquent.

Concernant la remise des manuels scolaires en fin d'année, une information sera faite aux familles en temps voulu.

✓ Vie scolaire

Le bureau de la vie scolaire ne sera accessible qu'aux personnels de la vie scolaire. Les élèves ayant une demande à faire à la vie scolaire s'adresseront aux assistants d'éducation dans la cour de récréation qui les autoriseront si besoin à se rendre dans un bureau. Ils ne pourront pas être accompagnés d'un camarade.

✓ Pôle médico-social et psy-EN

De la même manière, pour se rendre à l'infirmerie, au bureau de l'assistante sociale ou de la psy-EN, l'élève devra le dire à l'adulte présent (enseignant ou assistant d'éducation) qui préviendra le service concerné.



PROTOCOLE SANITAIRE

Collège Maurice Clavel - Avallon

III. Pour les personnels

L'accès de tous les personnels dans l'établissement se fait obligatoirement **par l'entrée principale par la petite grille de gauche** en faisant face au collège. A l'entrée dans le bâtiment, la porte de gauche à nouveau est réservée aux personnels.

*La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend **obligatoire le port d'un masque «grand public» en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.***

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1, à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

Il convient que chaque adulte respecte quand il y en a un, le sens de circulation, et limite autant que possible ses déplacements dans le collège. De manière générale, et ce pour limiter le brassage de personnes, il est demandé à l'ensemble des personnels du collège, de ne pas s'attarder dans l'établissement en dehors des heures de travail, de ne pas se réunir en groupe, de privilégier les temps de pause en décalé avec les collègues.

✓ Enseignants

Les enseignants veillent à l'application des consignes du présent protocole, notamment dans les mesures d'accompagnement en classe.

Les enseignants doivent veiller à prendre tout le matériel nécessaire avant chaque début de cours et à le reprendre avec eux en quittant la salle. Il ne sera pas possible de retourner dans la salle de classe après la fin du cours, ni pendant la journée, ni en fin de journée.

L'enseignant en charge de la classe accompagne les élèves jusqu'à la cour de récréation pour les récréations du matin et de l'après-midi, dans la cour de récréation pendant la pause méridienne et à la grille en fin de journée.

L'enseignant qui accompagne une classe dans la cour de récréation au moment de la pause déjeuner assure le lavage des mains de la classe avant que celle-ci se rende au réfectoire.

A chaque sortie de cours, l'enseignant ouvre la fenêtre pour aérer la pièce pendant la pause. Le soir, l'enseignant ouvre la fenêtre **au minimum 10 minutes avant la fin du cours**, afin que la pièce soit suffisamment aérée à l'arrivée de l'agent pour le nettoyage de la salle.

En cas de nécessité de faire accompagner un élève (infirmerie ou autre), il n'est pas possible de le faire accompagner par un autre élève. Il est demandé aux enseignants d'appeler le standard pour qu'un personnel vienne récupérer l'élève en classe.

PROTOCOLE SANITAIRE

Collège Maurice Clavel - Avallon

La salle des professeurs est aménagée dans le respect des règles de distanciation d'un mètre. Il est donc interdit de déplacer les chaises et tables. Le distributeur automatique de boissons chaudes est débranché, son utilisation est interdite jusqu'à nouvel ordre. Les salles de travail sont aménagées avec les places marquées et des lingettes pour désinfecter le clavier et la souris de l'ordinateur après chaque utilisation.

La salle de photocopie des enseignants est limitée à 2 personnes maximum, l'accès direct au CDI est condamné. **Des lingettes désinfectantes sont à disposition des utilisateurs pour le nettoyage systématique après utilisation, des points de contact des photocopieurs.**

✓ Vie scolaire

Les assistants d'éducation et Mme la CPE sont les seuls à pouvoir entrer librement dans les bureaux de la vie scolaire. Toute autre personne (élève, adulte) doit attendre à l'entrée d'y être invitée.

Un protocole spécifique d'organisation du service Vie scolaire est mis en place par madame la CPE.

En salle de permanence, les assistants d'éducation appliquent le même protocole qu'en classe.

✓ Administration

La loge, les secrétariats et bureaux administratifs sont aussi des espaces où il convient de limiter le passage autant que possible. Un marquage au sol est en place devant chaque bureau, le respect des consignes de distanciation et de circulation est impératif. **Personne n'est autorisé à pénétrer dans un bureau sans y avoir été invité.** Les lieux accueillant majoritairement du public (accueil, vie scolaire, secrétariat de direction) sont équipés d'un paravent plastifié.

Les équipements nécessaires sont à disposition (lingettes désinfectantes pour le photocopieur, gel hydro-alcoolique, essuie-mains...).

✓ Agents de la collectivité

Les agents de la collectivité sont soumis aux mêmes règles que l'ensemble des personnels. Un protocole spécifique est mis en place pour le nettoyage et la désinfection des locaux.

IV. Pour les visiteurs

Les visiteurs (parents ou autres) **entrent à l'entrée principale, par la petite grille de gauche.** Les visiteurs doivent prendre rendez-vous dans la mesure du possible avant de venir au collège, et dans tous les cas, appeler le standard pour pénétrer dans le collège. **Pas d'utilisation de la sonnette.**

✓ Parents

Les parents doivent prendre la température de leur enfant avant le départ au collège. **En cas de symptôme ou de fièvre (37,8 °C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre au collège.**

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsqu'ils seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. Dans l'attente, le collège se verra également doté de masques afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

Les parents s'engagent à ce que leur enfant respecte le protocole qui lui sera remis et expliqué.

PROTOCOLE SANITAIRE

Collège Maurice Clavel - Avallon

Visite dans l'établissement :

Les visites dans l'établissement doivent être évitées au maximum. Si nécessaire, prendre rendez-vous via la messagerie Eclat, le carnet de correspondance de l'enfant ou en appelant le collège.

A l'entrée du collège, il faut appeler le standard pour se faire ouvrir la porte de droite, réservée aux visiteurs. L'accès au bâtiment pour les visiteurs se fera également par la porte de droite. Une signalétique indique ces accès réservés.

Si un rendez-vous doit être pris, il a lieu soit en salle B05 prévue à cet effet, soit dans un des bureaux si celui-ci peut accueillir le(s) visiteur(s) dans le respect de la distanciation d'un mètre.

Dépôt des élèves devant le collège : **Il est interdit de déposer les enfants devant l'entrée principale du collège**, les arrêts minutes doivent se faire en face, du côté de l'abribus.

Il est demandé aux parents de veiller, à ce que leurs enfants n'amènent au collège que le strict nécessaire pour prendre des notes (stylos, feuilles...) Ce matériel restera au collège afin de limiter les transferts d'objets du domicile au collège et inversement. L'élève ne rapportera le soir à la maison que les leçons copiées dans la journée. Les manuels, cahiers et classeurs restent à la maison et sont complétés par les leçons du jour.

✓ **Livraisons et autres extérieurs**

Il est demandé de prendre rendez-vous ou d'appeler le standard pour toute visite dans l'établissement. Le port du masque est recommandé dès l'entrée dans le collège et il est demandé à tout visiteur de se nettoyer les mains au gel hydro-alcoolique à l'entrée de l'établissement.